PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024

PRESENTS:

Président: Antoine MARTINEZ

Secrétaire: *Philippe LAGARDE*

Nicolas HERNANDEZ, Carine CADILLAC, Josette AILLOUD, Maud CHEVALIER, Sandra HEINRICH, Anne PEREZ, Cédric LAVABRE, Capucine DOMINGUEZ

Pouvoirs:

- . Claude VASSEUR à Antoine MARTINEZ
- . Laetitia KLEYKENS à Anne PEREZ
- . Sylvianne GUILLEM à Philippe LAGARDE

Absents: Laurent HANSCHUMACHER, Amandine RIOU

Quorum à 8 : - 10 présents – 3 pouvoirs - 2 absents

1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 avril 2024

PV approuvé à l'unanimité

2 Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents

Il est demandé au conseil municipal de donner mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault, pour la réalisation d'une mise en concurrence, visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents municipaux.

Délibération adoptée à l'unanimité

3 Subvention à l'association Soca Cruz

Pour aider l'association Soca Cruz, à faire face aux frais causés par le recours à une société de sécurité, lors de la fête du village, il est proposé au conseil municipal de lui attribuer une subvention de 2352 € (devis du 29/04/24), la subvention sera versée sur présentation de la facture acquittée.

Délibération adoptée à l'unanimité

4 Modification du règlement de l'utilisation de la salle polyvalente, Claude Saumade

À la suite de la demande des associations du village de pouvoir utiliser le vidéoprojecteur et où la sono, il est proposé l'addition des points suivants au règlement de l'utilisation de la salle par les associations.

Les demandes de réservation se font auprès du secrétariat de Mairie par courrier uniquement, après que l'association ait réglé, une participation de 50 € par an.

Des chèques de caution, sont déposés en mairie en début d'année civile :

Pour les dégradations : un chèque de 1000 €

Pour les nuisances faites au voisinage) : un chèque de 500 €

Pour l'utilisation du vidéoprojecteur et/ou de la sono : un chèque de 500 €

Pour l'utilisation des barnums : 800 € pour 1 barnum de 3 m x 3 m et 1500 € pour 1 barnum de 3 m x

6 m

La télécommande (vidéo) / le micro (sono) seront remis et restitués lors des états des lieux.

Délibération adoptée à l'unanimité

5 Modification du tableau des effectifs

Il s'agit de créer un poste d'adjoint technique principal 2e classe pour Florent Malmejean et Ludovic Roussel, ceux-ci ayant réussi leur examen professionnel.

La durée de travail hebdomadaire de Mme Corine BERTRAND ayant été modifiée au 01/09/2023, il convient de créer un poste d'adjoint technique TNC 80% (28 heures) et de supprimer le poste d'adjoint technique TNC 85.71% (30 heures).

Délibération adoptée à l'unanimité

6 Vérification des points d'eau incendie 2025-2027

La CCGPSL va lancer un nouvel appel d'offres pour 3 ans pour la vérification des points d'eau incendie.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le programme de vérification présenté ainsi que le projet de convention pour la constitution d'un groupement de commandes entre la CCGPSL et les communes intéressées. Il faut habiliter le Maire à signer la convention.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le président

Le secrétaire